



Prix du Livre d'Auteur Photographe F.P.F.

Saison 2009/2010

Règlement

- **Article 1 : Le Prix du Livre d'Auteur Photographe F.P.F.** est réalisé cette saison en collaboration avec la société « **E-center** » spécialiste reconnu de ce type de document.

Cette manifestation est ouverte à tous les titulaires d'une Carte « Photographe FPF 2009/2010 ».

Ce Prix est destiné à promouvoir la réalisation de livres composites textes/photographies.

Ce livre d'auteur peut raconter une l'histoire ou être le résultat d'une démarche ou d'un travail sur un thème choisi par l'auteur.

L'auteur donne ainsi une unité à l'ensemble, c'est-à-dire une continuité dans les images avec homogénéité de celles-ci. Toute liberté est laissée quant au choix du ou des sujets traités. Néanmoins, si un livre porte atteinte au respect des personnes ou aux bonnes mœurs, il pourra être retiré du concours par les responsables du prix du livre d'auteur photographe FPF, après décision du Président de la FPF. Les autorisations concernant le droit à l'image de toutes personnes représentées, devront être garanties par l'auteur aux organisateurs.

- **Article 2 :** Le livre est composé de 12 feuilles soit 24 pages imprimables maximum, au format de 21 x21 cm, au format A4 italien (21x29, 7 cm horizontal) ou au format A4 portrait (21x29,7 cm vertical) avec une couverture rigide et une jaquette.

- **Article 3 :** Conditions de participation

Vous commandez votre livre et vous le recevrez après la fin du concours sans frais supplémentaires.

La composition du livre et la mise en page se feront uniquement avec le logiciel de mise en page **FreeDoc** proposé gratuitement par notre partenaire. Le logiciel est téléchargeable sur leur site : <http://www.e-center.fr/>. Tout livre réalisé avec un autre logiciel de mise en page sera déclaré nul et le livre sera mis hors concours.

Une aide sur l'utilisation du logiciel et des réponses à vos questions seront possibles sur le site de E-center ou auprès du commissaire national unlivre@fpf.asso.fr

La participation de chaque photographe pour la fourniture du livre est fixée à 30 € par livre.

Ce coût prend en compte les conditions spéciales négociées avec notre partenaire et ne sera valable que pour cette commande unique d'un livre.

Chaque auteur ne pourra présenter qu'un livre par année.

Chaque commande de livre devra être accompagnée :

- d'une fiche d'identification (voir en fin du règlement) portant :
 - le titre du livre,
 - le nom et prénom de l'auteur,
 - le numéro de la carte fédérale,
 - un chèque de **30€** (frais de port compris).
- du CD-Rom contenant les fichiers du livre réalisés avec le logiciel de mise en page « FreeDoc »
- du chèque de 30 euros à l'ordre de E-center.

- **Article 4 :** Les livres pourront contenir plusieurs images en Noir et Blanc et/ou Couleur par page. Il n'y a pas de contrainte de réalisation des images autres que les exigences (format, résolution et taille des images) du logiciel de mise en page FreeDoc.

Les photos devront être accompagnées d'un texte d'accompagnement qui entrera dans les critères d'évaluation du livre au même titre que la présentation sans prendre une place prépondérante qui sera réservée à la photographie et au traitement de l'idée par l'image.

Le nom du photographe pourra figurer sur la quatrième de couverture ou sur le dos du livre (tranche), ce point reste à l'appréciation de l'auteur. Si les textes ne sont pas du photographe, le nom de du rédacteur pourra également figurer dans les mêmes conditions.

- **Article 5** : Un premier Jury sélectionnera 30 livres qui seront ensuite jugés lors du congrès par un jury de trois personnes appartenant au monde de la photographie et de l'édition. Les résultats seront proclamés à l'issue du jugement, avec un podium de trois lauréats. Un commentaire écrit sera effectué par les juges sur chacun de ces 30 livres.
- **Article 6** : L'auteur du meilleur livre, sera proclamé par le jury « **Grand Prix du livre d'auteur photographe FPF** ». Les deux auteurs des livres suivants seront proclamés « **lauréat du livre d'auteur photographe FPF** ». Un dossier dit "**Coup de cœur des Juges**" pourra être également primé. Tous les autres livres ne seront pas classés. La remise des prix se fera lors du congrès.
- **Article 7** : La participation au livre d'auteur photographe FPF implique l'acceptation des Prescriptions communes à toutes les Compétitions Fédérales qui s'appliquent, sans aucune restriction.
- **Article 8** : Les livres seront livrés au siège fédéral par "E-center" (les auteurs n'en auront donc pas connaissance avant le jugement). Tous les livres seront envoyés dans les 30 jours suivant la fin du congrès.
- **Article 9** : Les envois seront faits avant le **1^{er} Mars 2010**.

Fédération Photographique de France
« Livre d'auteur »
5 rue Jules Vallès
75011 Paris

- **Article 10** :

Le jugement est sans appel et ne peut pas être contesté.
La participation à ce prix du « Livre d'auteur photographe FPF » implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

Livre d'auteur photographe FPF				
BORDEREAU DE PARTICIPATION		exemplaire à joindre à l'envoi		
NOM	Prénom (en entier)	N° Carte « Photographe FPF »		
M ^{lle} - M ^{me} - M. (1)		N° U.R.	N° Club	N° Carte
Adresse :				
Code postal :	Ville :			
Titre :				
<small>Attention : La Compétition est gérée par informatique, les titres seront tronqués à 25 caractères. (1) Barrer les mentions inutiles.</small>				